

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 37 (1966)

Heft: 12

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Plus de carnets d'épargne que d'habitants. — En Suisse, l'épargne bancaire a conservé la faveur de larges milieux de la population, malgré un nombre toujours croissant d'autres formes de placement. Ainsi, l'épargne bancaire annuelle par habitant a passé de 214 francs en 1955 à environ 600 francs en 1965. En outre, l'épargne bancaire repose sur une base très large puisque depuis longtemps la Suisse compte davantage de carnets d'épargne que d'habitants.

8,7 millions de carnets d'épargne

A fin 1965, on comptait à peu près 150 livrets d'épargne et de dépôts pour 100 habitants. Entre 1955 et 1965, le nombre des livrets d'épargne et de dépôts s'est accru de 6,2 millions à 8,7 millions. Bien qu'une partie des épargnants possèdent plusieurs livrets d'épargne et que des personnes morales déposent des fonds sur des livrets d'épargne, de dépôts et sur des carnets de placement, le nombre élevé de ces livrets montre que l'épargne bancaire se compose principalement de dépôts effectués par de larges couches de la population.

En moyenne, 90 % des capitaux placés sur des livrets d'épargne, de dépôts et des carnets de placement proviennent de particuliers. Le reste comprend surtout les dépôts d'entreprises artisanales et d'institutions telles que caisses de pensions et fondations. Les livrets d'épargne d'un montant inférieur à 5000 francs représentent dans les 80 % du total et environ 30 % des fonds placés sur ces livrets.

28,5 milliards de francs déposés

Le montant des fonds déposés sur des livrets d'épargne, qui sont le principal élément de l'épargne bancaire, a plus que triplé depuis la fin de la guerre et s'élevait à 22,7 milliards de francs en 1965, soit 4000 francs par habitant. A eux seuls, les intérêts versés ont contribué pour 42 % environ à l'accroissement des dépôts d'épargne.

Les avoirs sous forme de livrets de dépôts ont encore beaucoup plus augmenté que les fonds placés sur les livrets d'épargne ; ils ont en effet septuplé entre fin 1948 et fin 1965, où ils atteignaient 5,8 milliards de francs. Les livrets de dépôts se distinguent surtout des livrets d'épargne par leurs délais de dénonciation plus courts et un mouvement plus grand. L'une des raisons majeures de leur progression supérieure à la moyenne est que les banques acceptant ce genre de dépôts n'ont cessé de s'accroître ; leur nombre a presque doublé entre 1948 et 1964. A fin 1964, les livrets de dépôts se chiffraient à 1,2 million environ.

Le Conseil fédéral et la main-d'œuvre étrangère. — Le Conseil fédéral vient de publier sa réponse à une question écrite du conseiller national Chevallaz concernant la main-d'œuvre étrangère. Le syndicat de Lausanne relevait que l'application trop schématique des prescriptions fédérales entraînait des situations très difficiles pour certaines entreprises ou certaines régions.

Le Conseil fédéral déclare notamment :

De nombreuses requêtes tendant à ce que les prescriptions soient établies de manière à permettre une plus grande différenciation ont été présentées ; on ne peut cependant leur donner suite que dans une très faible mesure. Si l'on prévoyait de nombreuses exceptions, les entreprises et domaines de l'économie qui ne bénéficieraient pas de dérogations seraient d'autant plus durement touchés. Ou bien il deviendrait pratiquement impossible de limiter et de réduire l'effectif des étrangers. L'instauration d'un régime spécial applicable aux entreprises ayant fortement rationalisé leur exploitation se heurterait à de grandes difficultés pratiques. Dans le régime actuel, qui prévoit une fixation de l'effectif des étrangers par entreprise, il n'y a en particulier aucune possibilité de différencier les prescriptions selon les cantons. Le Conseil fédéral a cependant chargé les départements compétents de présenter des propositions relatives à un système de limitation plus conforme aux conditions existant dans l'économie, et qui redonnerait à celle-ci plus de liberté de mouvement.

L'approvisionnement de la Suisse en électricité assuré pour l'hiver.

— Selon un communiqué de l'Office fédéral de l'économie énergétique, la consommation d'énergie électrique s'est élevée pendant le dernier semestre d'été, c'est-à-dire du 1^{er} avril au 30 septembre 1966, à 11 837 (semestre d'été précédent 11 468) millions de kilowattheures (kWh.). Elle a augmenté de 1,9 % contre 5,1 % en été 1965, compte tenu de la part très inconstante des chaudières électriques et du pompage d'accumulation.

Les usines hydrauliques ont produit 15 735 (13 921) millions de kWh., c'est-à-dire 1814 millions de kWh. ou 16 % de plus que pendant le semestre d'été précédent. Les usines thermiques ont fourni 140 (144) millions de kWh.

L'importante augmentation de production en face d'une consommation qui ne montait que modérément a accru les disponibilités d'énergie pour l'exportation. L'excédent des exportations sur les importations s'est élevé à 4038 millions de kWh., contre 2597 millions de kWh. pendant le semestre d'été 1965.

Le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie relève à ce propos que les perspectives pour la couverture des besoins d'énergie électrique pendant le semestre d'hiver en cours sont favorables. Le contenu actuel des bassins d'accumulation et les possibilités d'importation découlant des contrats entre les entreprises électriques suisses et étrangères permettraient d'assurer l'alimentation du pays en électricité même si les débits des cours d'eau tombaient à des niveaux exceptionnellement bas.

Encore 3000 marchands ambulants. — Il ressort du « Journal suisse des marchés » qu'il existe encore 3000 marchands dans notre pays. Ils vont, soit professionnellement, soit accessoirement, de marché en marché dans les villes et les villages. Leur chiffre d'affaires annuel est de l'ordre de plusieurs millions de francs.

On n'arrête pas le progrès. — Un ordinateur surveille maintenant aux Etats-Unis le marché des valeurs et donne aussitôt l'alerte en cas de manipulation et de fraude, a annoncé la Société Siemens.

Cet ordinateur enregistre le nom et le volume des transactions traitées au comptant. Lorsque le volume des affaires concernant une valeur déterminée augmente subitement ou si, contre toute attente, de nouveaux courtiers s'intéressent à cette valeur, le surveillant électronique déclenche l'alarme et les autorités de contrôle sont averties.

Insuffisance de commandes. — Les aciéries Krupp à Bochum ont annoncé qu'elles se voyaient à nouveau contraintes de réduire la durée du travail dans l'usine de Bochum en raison de l'insuffisance des commandes.

ANNEXES

L'émission de Noël

Peu après le dernier tirage de la Seva, qui a eu lieu à Anet le 27 octobre dernier en présence de plus de 400 personnes, le billet gagnant du gros lot de 100 000 fr. a été encaissé. Quant aux 10 autos de marque Volvo, elles ont presque toutes trouvé leurs heureux possesseurs. Ceux-ci pratiquent les métiers de coiffeur, magasinier, employé de commerce et technicien et habitent les cantons de Berne, Fribourg et Vaud. Entre-temps, la plus grande partie des lots, soit 42 648 d'une valeur de 500 000 fr., ont été encaissés. Les gagnants se répartissent dans tout le pays et sont de professions différentes.

La prochaine émission de Noël, avec son gros lot d'un quart de million de francs, représente la grande chance de l'année. Le plan de tirage offre en plus 1 lot de 50 000 fr., 1 lot de 20 000 fr., 10 lots de 1000 fr. et 10 lots de 500 fr. chacun, etc. Au total 49 583 lots d'une valeur globale de 606 200 fr. seront tirés au sort le 21 décembre prochain.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ;
administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06
ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63.
Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin :
25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.